

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Présents ou représentés : Julie MONTCOUQUIOL, Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Philippe CLERJON, Nadia DERRIEN-MOLLIER, Jacques COESNON, Didier TERRIER, Roland DUQUEUX (*procuration*), Emilie LAVOREL, Maxime MICHEL, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Jessica DA COSTA (*procuration*), Henri MASSON, François RIGNOT, Christelle COUFFI.

Absents : -----

Secrétaire de séance : Claire DÉPIGNY-SOUVRAS.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 juin 2020
- Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal
- Délibérations :
 - * Montant des indemnités du Maire et des Adjointes
 - * Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire : recrutement de neuf Adjointes Techniques Territoriaux
 - * Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire : horaires et tarifs 2020/2021
 - * Commissions Communales : candidature de Monsieur Henri MASSON à la Commission « Finances »
- Urbanisme
- Informations diverses.

Le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2020 fait l'objet d'une observation de Madame Christelle COUFFI et Monsieur Henri MASSON qui suggèrent, qu'à leurs avis, ce compte-rendu n'est pas assez détaillé. Madame le Maire explique qu'un compte-rendu doit être synthétique et factuel. Elle ajoute qu'il pourrait être discuté en Commission « Communication » de proposer une autre forme de rendu (audio, vidéo, Facebook live).

Le compte-rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Emilie LAVOREL est désignée en qualité de secrétaire.

Mesdames Nadia DERRIEN-MOLLIER, Claire DEPIGNY-SOUVRAS et Messieurs Jacques JAMES, Maxime MICHEL sont désignés en qualité d'assesseurs.

Madame le Maire présente une liste de 6 candidats, les 3 premiers sont titulaires, les 3 autres suppléants.

Nom de la liste : « Délégués Cuvat »

1. Monsieur Maxime **MICHEL**
2. Madame Julie **MONTCOUQUIOL**
3. Monsieur Henri **MASSON**
4. Madame Christelle **COUFFI**
5. Monsieur Jacques **JAMES**
6. Madame Nadia **DERRIEN-MOLLIER**

Vote : suffrages exprimés : 15/nuls : 0/pour : 15/contre : 0/abstention : 0

La liste « Délégués Cuvat » est élue.

DÉLIBÉRATIONS

1°/ Montant des indemnités du Maire et des Adjoint

- Vu le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de trois Adjoint ;
- Vu la lettre de démission de Monsieur Philippe CLERJON de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire qui a été acceptée par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie le 12 juin 2020 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 202006/07 du 29 juin 2020 relative à l'élection d'un nouvel Adjoint suite à la démission de Monsieur Philippe CLERJON ;

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la Loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide**, qu'à compter du 29 juin 2020 :
 - * le Maire percevra une indemnité égale à 51.6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, soit la somme de 2.006.93 euros brut par mois,
 - * les Adjoint percevront une indemnité égale à 19.8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, soit la somme de 770.10 euros brut par mois et par Adjoint ;
- **précise** que :
 - * les montants ci-dessus indiqués suivront les revalorisations de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
 - * les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6531 du Budget Primitif de chaque année.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

2°/ Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire – Recrutement de neuf Adjoint Techniques Territoriaux

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les contrats de travail à durée déterminée des neuf agents employés par les Services Périscolaires (Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire) sont arrivés à échéance.

Il s'avère donc nécessaire de procéder au recrutement de neuf agents pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de recruter, pour l'année scolaire 2020/2021, neuf Adjoint Techniques Territoriaux de catégorie C, non-titulaires, à temps non-complet, afin d'assurer les missions des Services Périscolaires (Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire) ;
- **donne tous pouvoirs** à Madame le Maire pour procéder au recrutement des agents et pour signer les contrats à durée déterminée correspondants et tous les documents afférents.
- **s'engage** à inscrire annuellement au budget communal les crédits nécessaires.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

3°/ Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire – Horaires et tarifs 2020/2021

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, qu'à la suite du changement des horaires de l'école, dorénavant de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30, les horaires des services périscolaires (cantine scolaire et garderie périscolaire) doivent être adaptés. Aussi, à compter du 1^{er} septembre 2020, les horaires seront les suivants :

- Cantine scolaire : 11h45-13h45,
- Garderie périscolaire : 7h15/8h30-16h30/18h45.

Il convient également d'adapter les tarifs de ces deux services qui prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2020.

Cantine	
Type de prestation	Tarif
Adhésion annuelle par famille	15,00 euros
Repas normal	5,50 euros
Repas panier	2,60 euros
Pénalité pour inscription tardive ou repas pris non-inscrit	10,00 euros

3°/ **Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire – Horaires et tarifs 2020/2021 (suite)**

Garderie	
Type de prestation	Tarif
Adhésion annuelle par enfant	15,00 euros
Tarif par tranche horaire : 7h15-8h00 (<i>toute tranche commencée est due</i>)	2,10 euros
Tarif par tranche horaire : 8h00-8h30 (<i>toute tranche commencée est due</i>)	1,40 euros
Tarif par tranche horaire : 16h30-17h30/17h30-18h30 (<i>toute tranche commencée est due</i>)	2,80 euros
Tarif par tranche horaire : 18h30-18h45 (<i>toute tranche commencée est due</i>)	0,70 euros
Pénalité pour inscription tardive ou pénalité pour enfant non-inscrit	5,00 euros
Pénalité après 18h45	20,00 euros

Madame le Maire explique que le règlement Cantine/Garderie sera modifié en conséquence afin d'intégrer ces nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les nouveaux horaires des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2020 :
 - * *Cantine scolaire* : 11h45-13h45,
 - * *Garderie périscolaire* : 7h15/8h30-16h30/18h45 ;
- **approuve** les nouveaux tarifs applicables à la Cantine Scolaire et à la Garderie Périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2020, selon le tableau ci-dessus.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	14
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	01

4°/ **Commissions Communales – Candidature de Monsieur Henri MASSON à la Commission « Finances »**

- Vu la délibération n° 202006/11 du Conseil Municipal du 29 juin 2020 relative à la création et à la composition des Commissions Communales ;
- Vu la candidature du 03 juillet 2020 de Monsieur Henri MASSON à la Commission « Finances » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** la candidature de Monsieur Henri MASSON à la Commission « Finances ».

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

Madame le Maire rappelle que l'intégralité des textes des délibérations est consultable et affichée en Mairie.

URBANISME

Les informations sont présentées par Monsieur Jacques JAMES.

Voir le tableau annexé.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL.

1°/ **Listes Electorales**

Madame le Maire fait un appel à candidature (à exprimer d'ici le 20 juillet) pour la Commission de Contrôle des Listes Electorales. Celle-ci doit être composée de 5 conseillers municipaux, 3 issus de la majorité et 2 issus de la minorité. Se proposent : Monsieur Philippe CLERJON, Mesdames Claire DEPIGNY-SOUVRAS, Nadia DERRIER-MOLLIER, Christelle COUFFI et Monsieur François RIGNOT. .../...

2°/ Elections Sénatoriales

Monsieur Henri MASSON fait savoir qu'il apprécie le fait que 2 Conseillers Municipaux de la majorité aient laissé leur place à 2 Conseillers Municipaux de l'opposition lors de la désignation des délégués pour les Elections Sénatoriales.

3°/ Scolaire/Périscolaire

- il a été supprimé l'abonnement « 4 semaines garderie matin/soir » ;
- Monsieur Henri MASSON demande si la mise en place du quotient familial est envisagée rapidement. Madame le Maire explique que le délai est trop court pour la prochaine rentrée scolaire. Cependant, ce sujet doit être examiné par la Commission « Scolarité » ;
- Monsieur Philippe CLERJON demande s'il ne serait pas possible de facturer le coût réel des repas pour combler le déficit. Ce point est également à voir en Commission « Scolarité ».

4°/ Divers

- Signalement par :
 - * Monsieur Jacques COESNON que le portail extérieur du cimetière reste toujours ouvert,
 - * Monsieur François RIGNOT que la lumière, sous le préau sud de l'école, est restée allumée ;
- Monsieur RIGNOT aimerait connaître le ressenti des Membres du Conseil Municipal par rapport à l'éventuelle mise en place d'un panneau lumineux et à la création d'un skate-park, toutes deux prévues dans le budget primitif. Ces points seront revus en Commissions « Communication » et « Vie Associative, Sportive et Culturelle ».

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu au mois de septembre 2020

Séance levée à 20 heures 50.